



## Pèlerinage Diocésain avec l'Hospitalité du Berry du 5 au 10 août 2026

L'Hospitalité du Berry est dans l'obligation de demander une autorisation parentale à toute personne mineure participant au pèlerinage diocésain, au titre de bénévole. Cette autorisation décharge les organisateurs de toute responsabilité vis-à-vis d'incidents éventuels.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, ai pris connaissance du règlement et autorise mon fils/ma fille \_\_\_\_\_ à participer au Pèlerinage Diocésain avec l'Hospitalité du Berry du 5 au 10 août 2026.

- **J'autorise les organisateurs** à prendre toute décision utile en cas de problème.
- **J'autorise tout médecin responsable**, le cas échéant, à faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas d'urgence et à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon fils / ma fille.
- Par ailleurs, je m'engage à **rembourser à l'Hospitalité du Berry** les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes dont l'avance aurait été faite à mon fils / ma fille.

***"Lu et approuvé, bon pour autorisation parentale".***

A :

Le :

Signature :

***A retourner au plus vite par courrier ou par mail après avoir scanné le document à :***  
**[hospitaliteduberry@outlook.fr](mailto:hospitaliteduberry@outlook.fr) ou Venio**